

Règlement du Prix Eco-Reportages 2014

Le Prix **Eco-Reportages** récompense les journalistes auteurs de reportages illustrant et expliquant comment des initiatives apportent des améliorations sociales, environnementales et économiques s'inscrivant dans ce que l'on appelle communément le développement durable. Il a été lancé en 2009 par le Club de la presse Drôme-Ardèche.

Qui peut participer ?

Le prix est réservé aux journalistes (de la presse française et francophone), détenteurs d'une carte de presse officielle dans leur pays ou reconnus comme journalistes par le club de la presse Drôme-Ardèche organisateur (pour les correspondants locaux de la presse quotidienne régionale et hebdomadaire).

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule contribution pour cette édition du concours. Les lauréats des années précédentes ne peuvent être sélectionnés deux années de suite.

Oeuvres concernées

Le prix concerne des **reportages – forme journalistique exclusive** – écrits publiés dans les media « papier » et des travaux rédigés spécifiquement pour le Web, ainsi que des émissions diffusées par une station radio ou une chaîne de télévision (reportage de 2 à 12 mn).

Les articles et émissions devront avoir été publiés ou diffusés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014 et correspondre à l'objet du concours.

Le jury

Le jury du Prix **Eco-Reportages 2014** est constitué de membres désignés par le conseil d'administration du club de la presse Drôme-Ardèche, dont :

- deux journalistes membres du club 26-07
- des journalistes de l'association nationale JNE et de clubs de la presse voisins
- des experts
- des élus et/ou représentants des partenaires déclarés pour l'organisation 2014 de ce prix

Les prix sont attribués par vote à la majorité simple.

Déposer sa candidature

Les candidatures doivent être adressées au siège du Club de la presse Drôme-Ardèche
CCI 26 – 74 rue Barthélémy de Laffemas BP 1023 – F-26010 Valence cedex

Le dossier comprend :

- le formulaire d'inscription complété lisiblement et signé par le candidat à télécharger sur le site du Club de la presse Drôme-Ardèche www.clubdelapresse2607.fr avec une copie de la carte de presse quand elle existe.
- et un CD contenant :
 - pour la presse écrite ou Internet : le fichier PDF de l'article publié ou de la page Internet **ET** une copie papier ;
 - pour la presse audiovisuelle : le fichier des documents son ou video **ET** une adresse Internet où le reportage son ou images peut être consulté et ce jusqu'au 31 mai 2015.

L'envoi parallèle par courriel des fichiers reportages (texte et son ou video) à l'adresse du club de la presse ecoreportages2607@gmail.com est vivement recommandée.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 7 mars 2015 inclus, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Des prix différenciés

- Le Prix **Eco-Reportages 2014** récompense **les deux meilleurs reportages dont l'un au moins sera réalisé par un journaliste pigiste.**
- Le Prix **Eco-Reportages changement climatique COP21** récompense un reportage qui illustre les difficultés et des initiatives entreprises pour surmonter les effets du changement climatique (les reportages classés dans cette catégorie ne concourent pas dans les autres).

Ces prix financés par les partenaires du club de la presse spécifiques à cette édition récompensent les meilleurs reportages dans chaque catégorie pour leur qualité journalistique et la démonstration de ce qu'est une démarche favorisant un développement soutenable. Les lauréats recevront chacun 1 000 euros.

Les prix sont attribués à des candidats uniques, il n'y aura pas d'ex-aequo.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer les prix si l'insuffisance des oeuvres présentées l'exige. Le montant des prix pourra alors être reporté sur un concours ultérieur.

Remise des prix

Dans un délai de trois mois après la clôture du dépôt des candidatures, les résultats seront notifiés aux lauréats ;

Une remise des prix sera organisée à Valence dans la Drôme durant le premier semestre 2015 à laquelle participeront les lauréats*.

** aucun frais ne sera pris en charge par le Club de la presse 26-07*

CLUB DE LA PRESSE DRÔME ARDECHE

CCI de la Drôme 52, boulevard Barthélémy de Laffemas BP 1023 26010 Valence cedex
tel 04 75 75 70 98 fax : 04 75 75 87 06